



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Martin Vézina	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	Mme Véronique Mathieu	→	Conseillère
	Mme Nancy Paquet	→	Conseillère
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-05-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

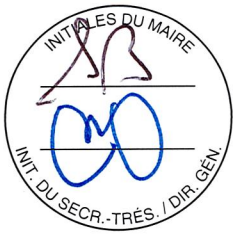
2023-05-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet  
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	6300
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	6300
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL .....	6302
3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 .....	6302
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	6302
4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois .....	6302
4.2 Dépôt : Rapport financier .....	6302



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4.3	Approbation du changement d'un des lieux pour la tenue des séances de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré à Baie St-Paul .....	6303
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6304
6.	TRANSPORT .....	6304
6.1	Acceptation d'une offre de service : Déneigement .....	6304
7.	HYGIÈNE DU MILIEU .....	6305
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE .....	6305
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT .....	6305
9.1	Adoption du projet de règlement : Règlement 507-2023 « sur les démolitions » .....	6305
9.2	Constitution : Comité de démolition .....	6305
9.3	Nomination : Comité consultatif d'urbanisme .....	6306
9.4	Acceptation d'une offre de service : Entretien des espaces verts.....	6307
9.5	Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole : 1214 Chemin Royal .....	6308
10.	LOISIRS ET CULTURE .....	6308
10.1	Engagement : Moniteurs(trices) au camp de jour Multisports .....	6308
11.	CORRESPONDANCE .....	6309
11.1	Maison des Jeunes : Soulignement du 25e de Caroline Gosselin (directrice).....	6309
11.2	Demande d'appui financier : Fête nationale 2023 .....	6310
11.3	Demande de contribution : spectacle gratuit 40e anniversaire à l'Espace Félix Leclerc 6310	
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS .....	6311
13.	DIVERS .....	6311
13.1	Sainte-Famille : Conteneur de pratique.....	6311
13.2	Demande d'intérêt : La Gaufrerie – camion restaurant.....	6312
13.3	Offre de service : Travaux égout pluvial rue Gaillard.....	6313
13.4	Offre de service : Travaux égout sanitaire avenue Rousseau.....	6313
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS .....	6314
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6314

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**6301**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

2023-05-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Martin Vézina  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2023-05-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 66 709,98 \$ pour le mois d'avril 2023.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

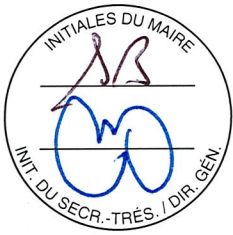
Document déposé : 2023-05-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2 Dépôt : Rapport financier

2023-05-04-02

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 pour la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Documents déposés : 2023-05-04-02



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2023-05-04-02-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.3 **Approbation du changement d'un des lieux pour la tenue des séances de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré à Baie St-Paul**

2023-05-04-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans est partie à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de cette entente prévoit, entre autres, que la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré siège, pour le territoire de la MRC de Charlevoix à l'Hôtel de Ville de Baie St-Paul situé au 15, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 3G1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie St-Paul doit réaménager ses locaux dans le but d'ajouter des bureaux administratifs dû à l'embauche de personnel supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie St-Paul aura des besoins grandissants pour l'utilisation de la salle du Conseil, présentement utilisée par la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle salle située à l'Aréna Luc et Marie-Claude au 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5 se veut plus moderne, fonctionnelle et plus facilement repérable par les différents intervenants de la Cour municipale, y compris les défendeurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la Loi sur les cours municipales énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice ;

Chef-Lieu :

- 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0

Lieu additionnel :

- 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5 ;

CONSIDÉRANT QUE les séances de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré devront se tenir aux adresses suivantes :

Il est proposé par M. Martin Vézina  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

1. Accepter que l'adresse du lieu où siège la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré sur le territoire de la MRC de Charlevoix soit modifiée pour le 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, L.R.Q. c. C-72.01.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-04-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6. TRANSPORT

#### 6.1 Acceptation d'une offre de service : Déneigement

2023-05-06-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité a transmis à différents fournisseurs un appel d'offres pour le déneigement et le déglacage des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux ;

Il est proposé par M. Martin Vézina  
appuyé par M. François Pichette

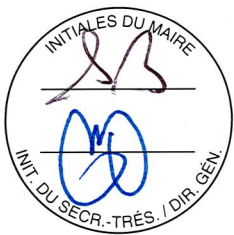
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter les offres de services suivantes pour la saison de déneigement 2023-2024.

Secteur de déneigement	Fournisseur	Tarif avant taxes
Seigneurie	Déneigement Dave Morin	49 814,05 \$
Anse, Sports et Gaillard	Déneigement Y Tailleur	57 900,00 \$
Prévert, Prêtres, Moulin et stationnements	Ferme JC Prémont et fils Inc.	75 000,00 \$

2. Octroyer une année d'option pour la saison de déneigement 2024-2025, selon les dispositions prévues à l'appel d'offres pour chacun des trois contrats ci-haut mentionnés.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 9.1 Adoption du projet de règlement : Règlement 507-2023 « sur les démolitions »

2023-05-09-01

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 482-2021 sur les permis et certificats est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci. ;

CONSIDÉRANT QU'un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 mars et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 3 avril 2023 ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

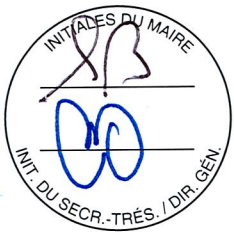
1. Adopter le projet de règlement 507-2023 « sur les démolitions » tel que libellé (document 2023-05-09-01-01), comme s'il était tout au long récité.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2023-05-09-01  
2023-05-09-01-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 9.2 Constitution : Comité de démolition

2023-05-09-02



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Constituer le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* portant le numéro 507-2023. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère.
2. Nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Président	M. Sylvain Bergeron
Membre et président substitut	M. Martin Vézina
Membre	Mme Véronique Mathieu

3. Désigner le fonctionnaire mandaté par le directeur général comme ayant la charge de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* portant le numéro 507-2023 de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-09-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.3 Nomination : Comité consultatif d'urbanisme

2023-05-09-03

CONSIDÉRANT les articles 6, 7 et 8 du règlement 492-2021, « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme » ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publié en avril 2023 afin de combler le siège vacant du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Procéder à la nomination de Amélie Giguère (siège 4) pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme jusqu'en décembre 2024.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-09-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-09-04

**9.4 Acceptation d'une offre de service : Entretien des espaces verts**

CONSIDÉRANT la demande de prix transmise en avril 2023 ;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour l'entretien de ses espaces verts ;

CONSIDÉRANT que la MRC de l'Île d'Orléans (ci-après « la MRC ») a manifesté son souhait d'obtenir des soumissions pour éventuellement procéder à la fourniture de services d'entretien de ses espaces verts ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Accepter l'offre de service de Entretien David Gosselin pour l'entretien des espaces verts de la Municipalité pour un montant total de 47 185,74 \$ incluant les taxes applicables (excluant la portion facturée à la MRC) pour une période de 4 ans (2023-2026).
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-09-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

### 9.5 Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole : 1214 Chemin Royal

2023-05-09-05

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) par la Fondation de l'Espace Félix Leclerc, représentée par la directrice générale de l'organisation, Madame Marie-Ève Lajoie ;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le prolongement d'un sentier pédestre existant autorisé par la CPTAQ en 2002 ;

CONSIDÉRANT que cette prolongation du sentier pédestre permet de relier le sentier existant sur le terrain de la Fondation Félix-Leclerc au trottoir en bordure du chemin Royal en cours de réalisation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

CONSIDÉRANT que le MTMD réalisera les travaux ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par la Fondation de l'Espace Félix Leclerc pour la construction d'un sentier au 1214 chemin Royal.
2. Transmettre la présente résolution au demandeur, à la MRC de l'île d'Orléans et à la CPTAQ.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-09-05-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. LOISIRS ET CULTURE

### 10.1 Engagement : Moniteurs(trices) au camp de jour Multisports

2023-05-10-01

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi de « moniteur(trice) au camp de jour » sur le site Internet de la Municipalité et dans le journal Autour de l'Île ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler plusieurs postes au camp de jour pour l'été 2023 en vertu de l'organigramme de la Municipalité en vigueur ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet  
appuyé par M. Martin Vézina



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser l'embauche de Madame Audréanne Tremblay à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
2. Autoriser l'embauche de Madame Clara Moreel à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
3. Le salaire des moniteurs(trices) au camp de jour est fixé selon la grille salariale du camp de jour en vigueur.
4. Autoriser ces embauches sous conditions d'un nombre suffisant d'inscriptions au camp de jour (clientèle régulière et clientèle avec des besoins particuliers).
5. Assortir ces embauches aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11. CORRESPONDANCE

2023-05-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'avril 2023 est déposée.

Document déposé : 2023-05-11-00

#### 11.1 Maison des Jeunes : Soulignement du 25e de Caroline Gosselin (directrice)

2023-05-11-01

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes (MDJ) souhaite souligner l'implication de sa directrice, Madame Caroline Gosselin, en poste depuis 25 ans ;

Il est proposé par M. Martin Vézina  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Collaborer avec l'équipe de la MDJIO pour la rédaction d'un article au journal Autour de l'Île et sur la page Facebook de la Municipalité.
2. Offrir un cadeau d'une valeur de 50 \$ à Madame Caroline Gosselin afin de souligner ses 25 ans au sein de l'organisation.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-11-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.2 Demande d'appui financier : Fête nationale 2023**

2023-05-11-02

CONSIDÉRANT la planification de festivités pour souligner la Fête nationale entre le 17 et le 24 juin à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que ces festivités, accessibles à tous les citoyens de l'Île d'Orléans, engendrent des frais importants pour la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière acheminée à chacune des municipalités du territoire afin de pouvoir satisfaire la réalisation du projet ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 500 \$ à la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la tenue de l'édition 2023 des festivités de la Fête nationale entre le 17 et le 24 juin prochain conditionnellement à l'affichage du logo de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (affiche de coroplaste fournie) sur le panneau de remerciements installé lors de l'événement.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-11-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.3 Demande de contribution : spectacle gratuit 40e anniversaire à l'Espace  
Félix Leclerc**

2023-05-11-03

CONSIDÉRANT le 40<sup>e</sup> anniversaire de la constitution de la Fondation Félix Leclerc ;

CONSIDÉRANT que la Fondation Félix Leclerc souhaite offrir aux citoyens un spectacle gratuit pour souligner cet anniversaire ;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière acheminée à la Municipalité le 14 avril dernier ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Octroyer une aide financière de 800 \$ à la Fondation Félix Leclerc pour la tenue d'un spectacle gratuit afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation conditionnellement à l'affichage du logo de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (affiche de coroplaste fournie) sur le panneau de remerciements installé lors de l'événement.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-11-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2023-05-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13. DIVERS

#### 13.1 Sainte-Famille : Conteneur de pratique

2023-05-13-01

CONSIDÉRANT l'utilisation du conteneur de pratique du service de prévention des incendies de Ste-Famille par le service de prévention des incendies de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Sainte-Famille d'assumer 25 % des frais liés à la construction de murs à l'intérieur du conteneur de pratique du service de prévention des incendies de Ste-Famille ;

Il est proposé par M. Martin Vézina  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le directeur général à procéder au remboursement de la Municipalité de Ste-Famille d'un montant de 25 % des frais liés à la construction de murs à l'intérieur du conteneur de pratique du service de prévention des incendies de Ste-Famille, après présentation de la facture.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-13-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2023-05-13-02

### 13.2 Demande d'intérêt : La Gaufrierie – camion restaurant

CONSIDÉRANT la demande de M. Michel Pilon afin d'opérer un camion-restaurant sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la rencontre de M. Pilon avec le directeur général le 12 avril 2023 ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu  
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le camion restaurant « La Gaufrierie » d'opérer sur le lot 6 185 596-1, conditionnellement au respect des conditions suivantes :
  - Déposer la preuve écrite de l'autorisation de stationner le camion sur le lot 6 185 596-1 du CSDPS.
  - Privilégier le raccord du camion restaurant à une arrivée de courant pour éviter le fonctionnement de la génératrice.
  - Assumer les frais nécessaires au raccord du camion restaurant à la prise identifié dans le courriel daté du 17 avril 2023, s'il y a lieu.
  - Assumer les frais d'électricité supplémentaires engendrés par le camion restaurant, en utilisant l'année 2022 comme année de référence de calcul.
  - S'engager à ne pas vendre de boissons alcoolisées.
  - Respecter les heures d'ouverture de ce service, soit entre 8h à 18h.
  - Maintenir le terrain en bon état de propreté et disposer des déchets.
  - Respecter le chapitre 10 « dispositions relatives à l'affichage » du règlement de zonage en vigueur.
  - Respecter la section 16 « les camions-restaurants » du chapitre 15 du règlement de zonage en vigueur.
  - Détenir en tout temps une assurance responsabilité d'un montant minimal de 2 000 000 \$.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-13-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2023-05-13-03

### 13.3 Offre de service : Travaux égout pluvial rue Gaillard

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour la réalisation de travaux de réparation du réseau pluvial sur la rue Gaillard ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la soumission 100 999 de Dexco pour la réparation du réseau pluvial municipal dans la rue Gaillard d'un montant de 11 535.45 plus taxes.
2. Autoriser le Directeur Général à déposer une demande d'autorisation de travaux au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
3. Affecter à la réduction de la dépense ci-dessus toute contribution ou subvention pouvant être versée à la Municipalité pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.
4. Autoriser la direction générale à imputer cette somme à même le surplus non affecté.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-05-13-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-13-04

### 13.4 Offre de service : Travaux égout sanitaire avenue Rousseau

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour la réalisation de travaux de réparation du réseau sanitaire dans l'avenue Rousseau ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu  
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la soumission 20230001146 d'Excavation construction LR pour la réparation du réseau sanitaire dans l'avenue Rousseau d'un montant de 4 115 \$ plus taxes.
2. Autoriser la direction générale à imputer cette somme à même le surplus affecté à l'assainissement.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Documents déposés : 2023-05-13-04  
2023-05-13-04-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-05-14-00

À 20 h 59, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 09. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu  
appuyé par Mme Nancy Paquet

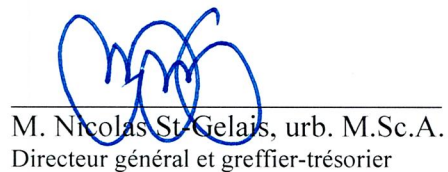
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et greffier-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).  
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.